

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction, tenue le lundi 7 décembre 2020, à dix-neuf heures trente minutes (19 h 30) par vidéoconférence, sous la présidence du maire M. Marc-André Gosselin.

Sont présents :

Mme Gaétane Trudel  
M. Benoit Lussier  
M. Jérôme Dionne  
M. Éric De Courval  
M. François Therrien

et Martine Lebeau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Était absent : M. Alexis Beaupré

2020-12-130

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Jérôme Dionne, appuyé par M. Benoit Lussier d'adopter l'ordre du jour qui demeure ouvert. *Adopté.*

2020-12-131

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020

Il est proposé par Mme Gaétane Trudel, appuyé par M. Benoit Lussier d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020. *Adopté.*

- M. Marc-André Gosselin nous fait le résumé de la situation pour le projet du 10<sup>e</sup> Rang. Un avocat a été mandaté pour envoyer une mise en demeure à l'entrepreneur et à la firme d'ingénierie chargée de la surveillance du chantier. M. François Therrien exprime son désaccord sur cette décision du conseil prise en novembre, alors qu'il était absent.
- Monsieur le maire nous explique également qu'un protocole d'entente entre la municipalité et Sogetel est en rédaction chez un notaire. Ce document précisera les détails du travail d'enfouissement de la fibre dans le 3<sup>e</sup> rang.

Ratification des comptes payés en novembre 2020

AD	Visa	Google (69,48 \$) Ebox (46,07 \$) EBox (62,79\$) Voip.ms (77,49 \$) Registraire (17,50 \$)	273,33 \$
AD	Hydro-Québec	Luminaires octobre	369,86 \$

COMPTES DU MOIS DE DECEMBRE 2020

CH      FOURNISSEUR      DESCRIPTION      MONTANT

6412	Canadien National	Entretien passage à niveau novembre	326,50 \$
6413	Duo Énergie Graphique	2 panneaux stationnement d'hiver	333,43 \$
6414	FADOQ	Aide financière 2020	200,00 \$
6415	Ferme Normence	1er versement déneigement édifices	1 494,68 \$
6416	Fonds d'information sur le territoire	2 mutations	10,00 \$
6417	FQM	Honoraires Vigneault (328,23 \$) Honoraires Rang 10 (741,06 \$)	1 069,29 \$
6418	Gaétane Trudel	Décorations de Noël pour le bureau	67,11 \$
6419	Georges Boudreault	Travaux divers	634,66 \$
6420	Grengo	Location photocopieur du 12-12-2020 au 12-01-2021	115,26 \$
6421	Kalitec	Afficheurs de vitesse	18 447,74 \$
6422	Martine Lebeau	Sal. du 1 <sup>er</sup> au 14 nov (1 213,80 \$) Sal. du 15 au 28 nov. (1 213,80 \$)	2 427,60 \$
6423	Megaburo	Compteur noir (29,50 \$) Compteur couleur (47,67 \$)	77,17 \$

6424	Moisson Mauricie/Centre- du-Québec	Contribution	20,00 \$
6425	MRC Nicolet- Yamaska	Inspection (dép et repas) (45,21 \$) Prévention incendie (hon) (456,00 \$) Prévention incendie (dép.) (18,26 \$)	519,47 \$
6426	RIGIDBNY	Collecte décembre	2 244,38 \$
6427	RISI de Bulstrode	Fausse alarme Citadelle	603,06 \$
6428	R.P.M. Excavation	1 <sup>er</sup> versement déneigement chemins municipaux	5 823,72 \$
6429	SC Poste	Envoi livre centenaire	19,48 \$
6430	SPA	Service animalier 2021	911,60 \$
6431	Vincent Labarre	Ramassage de feuilles et déneigement (6h15m)	81,88 \$
6432	Infotech	Atelier de formation sur la taxation	178,21 \$

2020-12-132

Ratification des comptes payés en novembre 2020 et autorisation de dépense pour le paiement des comptes du mois de décembre 2020

Il est proposé par Mme Gaétane Trudel, appuyé par M. Jérôme Dionne, que le Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction ratifie les comptes payés en novembre 2020 et autorise le paiement des comptes du mois de décembre 2020, tels que présentés par la directrice générale et secrétaire trésorière. *Adopté.*

INFORMATIONS & COMITES

- Pour les Loisirs, M. François Therrien nous informe que le Noël des enfants s'est déroulé dans une forme de « Pour apporter ». Les enfants inscrits sont venus chercher leur cadeau de Noël. Le tout s'est fait en respectant les normes sanitaires en place. Il nous apprend également qu'il cesserait de s'occuper des Loisirs pour cause de santé. La relève est donc attendue.
- Pour la RIGIDBNY, le calendrier des collectes nous a été envoyé. Celles-ci ne se feront qu'aux deux semaines toute l'année et la collecte des encombrants se fera quatre fois par année. M. Marc-André Gosselin a remplacé Mme Gaétane Trudel à la dernière réunion de la RIGIDBNY. Il nous apprend que ça ne va pas bien à la régie. Il y aura de nombreuses discussions et changements à venir. La RIGIDBNY a récemment signé un contrat de cinq ans avec Gesterra pour les collectes. Il semble que ce contrat était très dispendieux et pas nécessairement octroyé ou négocié de la bonne façon. Nous serions supposés avoir nos conteneurs de retour au printemps mais des membres de la régie s'y opposent. Dossier à suivre.
- Pour la RISI de Bulstrode, tout va bien. Un surplus accumulé a été redistribué aux municipalités participantes. Comme le traditionnel souper de Noël a dû être annulé à cause de la pandémie, le budget y étant rattaché a permis la distribution de petit cadeau à chaque pompier.
- Pour la Bibliothèque, en l'absence d'Alexis Beaupré, Mme Gaétane Trudel nous rappelle que la bibliothèque n'est pas complètement fermée. Ça fonctionne sur rendez-vous. Mme Cindy Tessier a envoyé une demande à la direction de l'école pour leur permettre de faire entrer les gens à l'intérieur de la bibliothèque.
- Pour le CDÉ, M. Éric De Courval nous apprend avoir eu une rencontre avec les membres du comité du dépanneur et Mme Claude Gagnon. Cette dernière se fera remplacer de son poste de gérante du dépanneur pendant deux mois à raison de trois jours semaine. Il rappelle aussi que la subvention obtenue de 10 000 \$ pour le dépanneur a été versée en partie et le sera totalement d'ici quelques jours. Des discussions ont eu lieu également avec les artisans du p'tit café pour verser une redevance au dépanneur pour l'exposition et la vente de leurs objets. Le comité souhaitait que soit prélevé 10% sur chaque vente. Les artisans ont plutôt offert 100 \$ par année. Ce compromis a été accepté pour 2021

PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question n'a été posée.

2020-12-133

Conteneurs de résidus verts

CONSIDÉRANT les discussions et orientations que veut prendre la RIGIDBNY concernant la fermeture de plusieurs points de dépôt de résidus verts en 2021 et ce malgré le fait que le PGMR des MRC Bécancour et Nicolet ne soit pas déposé et adopté;

CONSIDÉRANT QU'il y est prévu aux prévisions budgétaires 2021 de la RIGIDBNY un montant de 244 739 \$ pour la collecte de résidus verts;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Aston-Jonction n'est pas d'accord avec les orientations de la RIGIDBNY d'abolir définitivement les points de dépôt;

CONSIDÉRANT QUE nous désirons conserver ce service qui très apprécié de nos citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Aston-Jonction veut à nouveau avoir son point de dépôt de résidus verts pour 2021;

CONSIDÉRANT un refus à notre demande de la part de la Régie, la Municipalité entend prendre les orientations suivantes;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Éric De Courval, appuyé par M. François Therrien

Et résolu par ce Conseil ce qui suit :

Que la Municipalité offrira tout de même le service à ses citoyens pour l'année 2021 et que les frais reliés à la collecte des conteneurs de résidus verts soient déduits des versements prévus à la RIGIDBNY.. *Adopté.*

VOIRIE & INSPECTION MUNICIPALES

2020-12-134

Approbation des traverses de sentiers de motoneige pour la saison 2021-2022

M. François Therrien, appuyé par M. Benoit Lussier, propose que le Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction autorise, sur son territoire, la traverse pour sentier de motoneiges du Club de motoneige Centre du Québec inc., à la jonction du Rang 3 et de la Route des Pins et au rang 3 entre les numéros civiques 1320 et 1360. *Adopté.*

2020-12-135

Programme d'aide à la voirie locale – Volet redressement des infrastructures routières locales, fin des travaux

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Aston-Jonction a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière a été déposée le 24 octobre 2016 pour la réalisation des travaux et approuvée par le ministre le 14 juin 2018;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été acceptés provisoirement le 16 octobre 2018;

Il est proposé par M. Éric De Courval et appuyé par M. Benoit Lussier que la municipalité d'Aston-Jonction atteste la fin des travaux pour le projet de réhabilitation de la rue Vigneault (dossier RIRL-2016-391). *Adopté*

2020-12-136

Projet particulier d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

ATTENDU QUE la municipalité d'Aston-Jonction a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU que le formulaire de reddition de compte V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux approuvés, sans toutefois excéder le montant maximale de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. Jérôme Dionne appuyée par Mme Gaétane Trudel, il est unanimement résolu et adopté que le conseil d'Aston-Jonction approuve les dépenses d'un montant de 16 845,24 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée. *Adopté*

AFFAIRES NOUVELLES

2020-12-137

Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2021

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et le jour du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. François Therrien, appuyé par M. Benoit Lussier et résolu unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021. Ces séances se tiendront le lundi et débiteront à 19 h 30 :

11 janvier 2021	5 juillet 2021
1 <sup>er</sup> février 2021	9 août 2021 (le 2 <sup>e</sup> retour de vacances)
Le lundi 1 <sup>er</sup> mars 2021	13 septembre 2021 (le 6 <sup>e</sup> Fête du travail)
12 avril 2021 * (le 5 <sup>e</sup> lundi de Pâques)	4 octobre 2021
3 mai 2021	15 novembre 2021 *
7 juin 2021	6 décembre 2021

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité. *Adopté*

**INTERDICTION PRÉVUE À LA LOI**

- \* L'article 314.2 LERM prévoit qu'au cours de la période qui commence à 16 h 30 le 30<sup>e</sup> jour précédant celui fixé pour le scrutin d'une élection générale (ici, à partir du 8 octobre 2021, 16 h 30), le conseil d'une municipalité locale ne peut siéger (séance ordinaire ou extraordinaire), sauf s'il survient un cas de force majeure nécessitant son intervention. Dans une telle situation, les délibérations ne peuvent porter que sur ce cas.
- \* Cet empêchement de siéger prend fin au moment où la majorité des candidats élus à un poste de conseiller a prêté serment (art. 314.2, al. 1 LERM). La Loi prévoit des dispositions particulières si la majorité des candidats élus à un poste de conseiller n'a pas prêté serment avant le 12 décembre 2021 (voir notamment art. 314.2, al. 2 LERM).

2020-12-138

Demande d'aide financière faite par la FADOQ Aston-Jonction

Une demande d'aide financière de 200 \$ a été déposée par M. Jacques Bergeron pour la FADOQ d'Aston-Jonction. Il est donc proposé par M. Benoit Lussier, appuyé par M. Jérôme Dionne d'accepter la demande. *Adopté*

- Les membres du conseil conviennent de la date du dépôt et de l'adoption du budget 2021. La séance extraordinaire du budget aura lieu à huis-clos lundi le 14 décembre 2021 à 19 h 30
- La directrice indique que toutes les routes de la municipalité ont été réparées. Il ne reste qu'une partie du Rang 3 qui sera faite lorsque nous aurons reçu une autre palette d'asphalte froide.

2020-12-139

Mandat accordé à Groupe RDL Thetford Plessis inc. pour la vérification des livres et la consolidation d'entités supplémentaires pour les années 2021, 2022 et 2023

Il est proposé par Mme Gaétane Trudel, appuyé par M. François Therrien, que le Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction

1. mandate et accepte la soumission déposée par Groupe RDL Thetford / Plessis inc. pour la vérification des livres comptables de la municipalité pour les années budgétaires 2021, 2022 et 2023 ;
  2. accepte les honoraires pour l'inscription des données prévisionnelles et des budgets aux résultats détaillés de trois cent soixante quinze (375 \$) pour 2021, de trois cent quatre-vingt (380 \$) pour 2022 et de trois cent quatre-vingt-cinq (385 \$) pour 2022
  3. accepte les honoraires pour l'audit et la préparation du rapport financier de cinq mille cinq cents dollars (5 500\$) pour l'année 2021, de cinq mille six cents vingt-cinq dollars (5 625 \$) pour l'année 2022 et de cinq mille sept cent cinquante dollars (5 750\$) pour l'année 2022, plus toutes les taxes applicables;
  4. accepte les frais honoraires pour la consolidation de 2 organismes contrôlés de mille trois cent vingt-cinq dollars (1 325 \$), pour 2021, de mille trois cent cinquante (1 350 \$) pour 2022 et de mille trois cent soixante-quinze (1 375 \$) pour 2023 , plus toutes les taxes applicables. *Adopté*
- Un avis de motion est donné par Mme Gaétane Trudel, qu'à la prochaine séance du conseil sera adopté le règlement limitant la marche au ralenti des véhicules à moteur à combustion

2020-12-140

Mandat donné à la MRC Nicolet-Yamaska pour la vente pour non-paiement des taxes

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 1022 et 1023 du Code municipal ;

Sur proposition de M. Jérôme Dionne appuyé par M. Benoit Lussier, Il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser la ) directrice générale à transmettre au bureau de la MRC de Nicolet-Yamaska pour vente pour non-paiement des taxes municipales et scolaires, les propriétés dont les comptes sont échus depuis plus d'un an et dont le solde ne sera pas acquitté au 31 décembre 2020.

Seront également transmis pour vente pour non-paiement de taxes municipales les propriétés de ceux et celles qui n'auront pas acquitté leurs taxes au complet (sauf les intérêts).. *Adopté*

2020-12-141

Désignation d'un représentant lors de la vente pour non-paiement des taxes

CONSIDÉRANT que lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale sont mis en vente pour défaut de paiement des taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise du maire ou d'une autre personne, sans être tenue de payer immédiatement le montant de l'adjudication, sur autorisation seulement du conseil ;

CONSIDÉRANT que l'enchère de la municipalité ne doit pas dépasser le montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jérôme Dionne et appuyé par M. Benoit Lussier et résolu unanimement résolu par le Conseil :

QUE ce Conseil désigne Mme Gaétane Trudel à agir pour et au nom de la municipalité d'Aston-Jonction au moment de la vente pour non-paiement des taxes de la MRC de Nicolet-Yamaska qui aura lieu le 14 avril 2021 et le cas échéant, à enchérir ou à acquérir tout immeuble situé sur son territoire dont le produit est inférieur aux taxes dues (municipale et scolaire), plus les frais inhérents de mise à la vente pour non-paiement de taxes. *Adopté*

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, MARTINE LEBEAU, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour couvrir les dépenses décrétées par les résolutions numéros 2020-12-132, 2020-12-138 et 2020-12-139 inscrites au présent procès-verbal après un transfert de fonds du compte d'épargne.

\_\_\_\_\_  
Martine Lebeau  
Directrice générale et secrétaire trésorière

2020-12-142

Clôture de la séance

M. Jérôme Dionne propose la levée de la séance vingt-deux heures dix-neuf minutes (22 h 19).

\_\_\_\_\_  
Marc-André Gosselin  
Maire

\_\_\_\_\_  
Martine Lebeau  
Directrice générale et secrétaire trésorière

